

(<https://gouv.nc/coronavirus>)



## L'essentiel de l'actualité

(</info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)



### Arrivées

(</info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)



### Départs

(</info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>)



### Quatorzaine et régimes spéciaux

(</info-coronavirus-covid-19/infos-economie>)



### Économie

(</info-coronavirus-covid-19/infos-fret>)



### Fret

(</info-coronavirus-covid-19/production-de-masques-barriere>)

### Masques

(</info-coronavirus-covid-19/infos-prevention-et-depistage>)



### Prévention, dépistage

(</info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19>)



### Espace presse

(</info-coronavirus-covid-19/infos-affiches-et-depliants>)



### Vidéos Dépliants Affiches



## Main facts

49 6E 66 6F 43 6F 76 69 64 2D 31 39

Mise à jour : Mercredi, 13 janvier, 2021 - 16:20

## Point sanitaire

**Mardi 12 janvier** : 62 tests de dépistage ont été effectués aujourd'hui. Ils se sont tous révélés négatifs.

Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

# 40

cas confirmés

(dont 40 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

# 0

patient en réanimation

# 19 530

tests réalisés  
depuis le 18 mars

# 411

personnes en quatorzaine dans un hôtel

# L'essentiel de l'actualité

**Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.

 Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf ([https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/gtmp\\_jcgo-bv89aj.pdf](https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/gtmp_jcgo-bv89aj.pdf))

**Toutes les personnes\* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le**  
[formulaire de recensement \(https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4KY](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4KY)

*\* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.*

Une **quatorzaine obligatoire** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans un hôtel est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie pour un **motif impérieux**, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna. Il peut s'agir :

- pour les particuliers, d'une **quatorzaine gratuite** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, soumise à un délai d'attente variable ;
- pour les particuliers qui le souhaitent et pour les professionnels indispensables, d'une **quatorzaine payante** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans les hôtels "Beaurivage" ou "Gondwana", avec un délai d'attente réduit.

Ces deux types de quatorzaine **respectent les protocoles sanitaires** établis par la DASS et font l'objet d'un **test PCR à l'issue**.

**Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent également bénéficier d'un **protocole spécifique** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à **pcofret@gouv.nc** (mailto:pcofret@gouv.nc)

Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, [bglasman@cafat.nc](mailto:bglasman@cafat.nc) (mailto:bglasman@cafat.nc)

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)

Textes réglementaires

Sur [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc) (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.